

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Juillet 2015

N°45

Editorial

Lettre ouverte à nos parlementaires isérois, députés et sénateurs

Ma commune est malade...

Que veulent-ils nos parlementaires pour nos communes ?
Quel est leur dessein ?

Les différentes orientations budgétaires, réglementaires interpellent tous les élus communaux. La baisse de la dotation globale de l'État (plus de 30 000€ par an en moins à terme en 2017 pour notre commune), les nouvelles charges attribuées aux communes (instruction du droit des sols, réforme des rythmes scolaires, documents d'urbanisme) vont voir notre excédent de fonctionnement divisé par deux, et notre capacité d'investissement réduite à néant une fois nos emprunts remboursés.

Mais pourquoi cette dotation de l'État aux métropoles est-elle le double de celle des territoires ruraux ? Pourquoi arrose-t-on toujours où il pleut le plus ?

Les modifications des documents d'urbanisme (notre Plan d'Occupation des Sols est caduc 1^{er} janvier 2016) et la marche forcée vers le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (quel bel oxymore) vont faire que les communes vont se trouver dans une forte insécurité sur le plan réglementaire, qu'elles ne savent pas quelle solution adopter sur le court et moyen terme tant l'empilement des réformes rend impossible toute vision claire à long terme.

De plus, la commune va perdre toute sa souveraineté sur son développement urbain. Pourquoi lui enlève-t-on la dernière compétence qui faisait sens politiquement ?

J'entends les arguments qu'en période de crise il faut travailler de façon plus intelligente pour dépenser au mieux l'argent public. Je ne pense cependant pas que l'argent soit mal dépensé dans les petites communes, car le système D, l'entraide, la gestion en bon père de famille sont le quotidien de chacune d'elles. J'entends que des intercommunalités fortes et bien structurées peuvent apporter aux communes l'ingénierie qui leur fait défaut depuis la disparition des services de l'État, mais comment vont-elles pouvoir faire

sur nos
territoires
en manque
de services
et où le
revenu
médian de

nos habitants est des plus faibles?

Les grands regroupements vont-ils à mieux répondre aux besoins particuliers de nos territoires ruraux?

Cette réforme doit se faire en gardant une commune forte, avec un vrai espace démocratique et avec les moyens de gérer l'aménagement de son espace de vie. Car la commune est l'espace de base de la démocratie, c'est là que se crée le ciment de notre République. Ne lui laisser que des semblants de compétences, c'est bafouer la capacité de nos concitoyens à se prendre en main et à construire les valeurs du « vivre ensemble ». Ma commune est utile, nos communes sont utiles...



Ferrouillat Patrice , Maire de Cognin les Gorges

Sommaire

En direct des conseils.....2	INFOS: Bulle de mêmes 9 relais emploi
Vie du village	
Club des gorges du nan 6	INFOS: Texte en l'air 10 Secours catholique, l'avenir au naturel
Foyer rural 7	
Coeur d'éveil8	Etat civil12
Bibliothèque , Patrimoine	Recette, info solidarité, Bloc note

Retrouvez votre commune sur internet:

<http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du

CONSEIL MUNICIPAL du 16 Avril 2015

I/ FABRICATION DE CYGNES POUR ORNEMENT DE LA FONTAINE

Messieurs Richard MOURRE et Geoffrey GIRARD, conseillers municipaux ont lancé des demandes de devis auprès de différentes entreprises pour la fabrication de cygnes pour ornement de la fontaine. Le devis de l'entreprise ARBRISTIC a été retenu pour cette création, il est d'un montant de 2600,00 € TTC.

Il expose à l'assemblée qu'une souscription a été lancée par la commune par le biais du journal communal. La somme collectée sera comptabilisée en libéralité reçue.

A ce jour, la somme de 500€ a été versée.

II/ INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS / ORGANISATION D'UN SERVICE MUTUALISÉ D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS EN SUD GRÉSIVAUDAN

Suite à la fin du service fourni aux communes par la DDT en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été décidé de créer un service d'urbanisme au sein des trois communautés de communes (de la 3C2V, de Saint-Marcellin et de la Bourne et de l'Isère) qui gèrera l'ensemble des demandes d'urbanisme des communes adhérentes.

Une convention de prestation de service liant les communes de la Communauté de communes Chambarran Vinay Vercors (3C2V) à la CCPSM dans le cadre d'une organisation d'un service mutualisé d'instruction des demandes d'urbanisme à l'échelle du Sud Grésivaudan, doit donc être signée.

Le coût de la prestation est estimé au prorata du nombre de demandes d'instructions par la commune. Pour la commune de Cognin-les-Gorges, il est de 1368€ pour l'année 2015.

III/ SUBVENTION BIBLIOTHEQUE

Dans sa séance du 16 avril 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire la subvention de 1700,00 € pour le fonctionnement de la bibliothèque.

IV/ REGULARISATION DECLASSEMENT 100 METRES VC6 (CHEMIN DU RIVIER)

Monsieur le Maire rappelle que suite à une enquête publique qui s'est déroulée du 14 mars au 28 mars 1995 portant sur une révision du dossier du classement des chemins communaux en date du 06 septembre 1994, il apparaît que 100 mètres de la Voie Communale n°6 du Bac de Trellins avait été déclassé

suite à l'aménagement du carrefour de la RN 532 et de la RD 22 après la construction du pont de Trellins.

Ce déclassement qui est mentionné sur le tableau de classement effectué par la DDE 38 de Vinay en date du 08/02/1995 n'a jamais été régularisé par délibération du Conseil Municipal.

Vu le plan de voirie réalisé en mai 2011 par la DDT de Voiron (Antenne de Saint Marcellin), sur lequel cette longueur de 100 m de la VC n°6 n'est pas répertoriée comme voie communale, le déclassement est confirmé.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de régulariser le déclassement de cette longueur de 100 m de la Voie Communale n°6 du Bac de Trellins afin de permettre son intégration dans le domaine privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-PRONONCE la régularisation du déclassement du domaine public des 100 m de la Voie Communale n°6 du Bac de Trellins

-PRONONCE son intégration dans le domaine privé.

V/ REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ÉLUS ET AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de leurs mandats locaux, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements pour participer à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune de Cognin-les-Gorges, à suivre une formation liée à leurs fonctions et qui peuvent à ce titre ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

Il est convenu que les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les intéressés dans l'exécution des missions ci-dessus, s'appliqueront également pour le personnel communal.

Les frais seront pris en charge selon un taux de remboursement défini par arrêté ministériel.

Les frais de péage et de parking payant seront également remboursés sur présentation des justificatifs.

Un état des frais de déplacement avec demande de remboursement, accompagné des pièces justificatives sera rempli et signé par l'autorité compétente.

VI/ ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire fait état au conseil municipal d'une demande d'admission en non-valeur de différentes sommes dues à la commune de la part de la Trésorerie de Vinay.

Ces différentes dettes ont été effacées par décision de la Banque de France après passage en commission de surendettement.

Le montant total des admissions en non-valeur

En direct des conseils.....

s'élève à 521,02€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de ces dettes.

VII/ PC VEYRET ET PC MALANDRINO

Il est présenté à l'assemblée deux permis de construire :

Construction d'une maison individuelle, impasse de Chatonnière, par Madame VEYRET Christiane

Extension d'une construction existante, impasse de Chatonnière, par M. et Mme MALANDRINO Giovanni

Ces deux dossiers ont été envoyés pour avis au SPANC de la régie d'eau de Vinay et au service urbanisme d'ERDF.

Suite à cette présentation, il a été demandé une modification d'implantation de façade en limite à M. et Mme MALANDRINO.

Aucune autre remarque n'a été formulée.

VIII/ INSTALLATION D'UNE BOUCHE INCENDIE A BASSETIERE

Suite à la visite du SDIS (Service d'incendie et de secours) il a été relevé un manque de point d'eau incendie à Bassetière.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour l'installation d'une bouche incendie dans le but de sécuriser cette zone de la commune. Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité la mise en place de cette bouche incendie qui se situera près de la scierie GAY.

IX/ AMENAGEMENT DE VILLAGE/CONCLUSION DE L'ETUDE

La mission d'étude confiée à Cambium/ECE est arrivée à son terme. La réunion du comité de pilotage du 1er avril 2015 avec les différents partenaires (services de l'Etat, Conseil général de l'Isère, Parc Naturel Régional du Vercors) n'a pas fait de remarque allant à l'encontre de ce projet.

M. le Maire a présenté le projet d'aménagement en l'état le 16/04/2015 au Conseil municipal afin que celui-ci se positionne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'étude d'aménagement du village du cabinet CAMBIUM.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 11 Mai 2015

I/ CREATION DE POSTE ET SUPPRESSION DE POSTE AU SERVICE TECHNIQUE

Compte tenu qu'un agent des services techniques actuellement adjoint technique principal de 2ème

classe remplit les conditions (âge, ancienneté et niveau de compétences) pour être promu au grade d'agent de maîtrise dans le cadre de la promotion interne, que son inscription sur la liste d'aptitude a été validée en commission administrative paritaire du 05 mars 2015 par le centre de gestion de l'Isère, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée:

-la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet au service technique,

- la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet au service technique à compter du 12 mai 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire

L'arrêté de nomination de l'agent sera fait après le délai de 5 semaines de publication de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de l'Isère

II/ ADHESION A L'ASSOCIATION AVENIR

Le Maire présente l'association Avenir à l'assemblée qui a pour vocation principale d'œuvrer à la préservation des espaces naturels par l'organisation de la concertation, l'assistance auprès des collectivités territoriales et des administrations ainsi que par la mise en œuvre de tous les outils qui concourent à la gestion de sites naturels remarquables.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'adhésion se monte à 30 € par an et que la commune de Cognin-les-Gorges est particulièrement concernée par le travail de cette association, du fait de la demande en cours de labellisation des Gorges du Nan en espace naturel sensible.

Il propose d'adhérer à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adhésion de la commune à cette association pour un montant de 30 €.

III/ ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tracteur de la commune est hors d'état de marche suite à un problème de moteur défectueux.

Le devis de la réparation se monte à 10 911,00€ TTC. Il informe le Conseil Municipal qu'il a également fait établir des devis pour l'achat d'un tracteur neuf ou d'occasion, le plus intéressant étant celui de l'entreprise Equip Agri pour un tracteur d'occasion d'un montant HT de 16 500 € incluant la reprise de l'autre tracteur pour un montant de 3500 € HT.

Il demande au Conseil Municipal de réfléchir à la meilleure solution entre ces deux possibilités : réparer l'ancien tracteur ou investir dans l'achat d'un nouvel équipement.

En direct des conseils.....

Après en avoir délibéré, les membres présents ont voté à l'unanimité pour l'achat d'un nouveau tracteur.

IV/LOGEMENTS LPV

Monsieur le Maire fait le compte rendu des deux réunions qui ont eu lieu au sujet du problème des logements de la résidence Saint Joseph, l'une avec les locataires le 27 avril et l'autre avec les différents organismes partenaires concernés (Conseil Général, Soléni, Ulysse Énergie, CLCV) le 04 mai :

- les logements continuent à se vider et les locataires présents sont en démarche pour s'en aller. Ce bâtiment ne joue plus son rôle pour la commune (permettre l'installation de jeunes ménages),
- les engagements de travaux à effectuer par LPV lors de la réunion de décembre 2014 n'ont pas été tenus,
- les demandes de provisions de charge sont inférieures à la réalité et induisent toujours des rappels,
- les loyers semblent un peu élevés : taux pratiqués dans des logements privés ,
- les relations entre les locataires et les personnels de LPV se dégradent : manque de présence sur le terrain,
- aucune réponse au courrier de la mairie.

Les constats effectués par SOLENI sont confirmés : grosse déperdition au niveau des huisseries, obsolescence des chaudières.

En conclusion de ces rencontres, des actions de travail ont été programmées entre les différents partenaires afin de présenter à LPV des éléments d'analyse et des propositions de stratégies et de scénarios afin de trouver des solutions.

V/CONVENTION ENS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au désintéressement de la commune de Mallevall concernant le projet de labellisation des Gorges du Nan en ENS, la commune de Cognin s'est engagée à signer seule la convention de labellisation avec le Conseil Général.

Les terrains appartenant à la commune de Mallevall ont donc été retirés du périmètre de l'espace naturel sensible.

VI/RÉSERVES PARLEMENTAIRES

Suite au projet d'aménagement du centre bourg du village, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'aide financière a été demandée auprès des sénateurs de l'Isère au titre de la Dotation d'Action Parlementaire sur les crédits du Ministère de l'Intérieur.

Des dossiers de demandes de subventions seront également présentés auprès du Conseil Général de

l'Isère et des services de l'État dans le cadre de la DETR (dotation de l'état aux territoires ruraux).

VII/JOURNEES DU PATRIMOINE 2015

Monsieur le Maire présente les Journées du Patrimoine qui se tiendront les samedi 19 et dimanche 20 septembre prochains.

Il rappelle la participation de la commune en 2014 et que les animations proposées avaient remporté un vif succès auprès du public, il propose donc de réitérer cette action.

Monsieur Richard Mourre et Monsieur Geoffrey Girard qui s'étaient déjà occupés de mettre en place ce projet en 2014 proposent à l'assemblée de se charger de l'organisation de ces deux journées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'inscription de la commune aux journées du patrimoine 2015.

VIII/DEMANDE DE SUBVENTION -AMENAGEMENT DE VILLAGE-AU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet visant à aménager le centre bourg du village qui comprend des travaux d'aménagement patrimonial et paysager, d'éclairage public et de sécurité.

La dépense au titre de l'année 2016 est estimée à 300 000 euros HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander des subventions au Département dans le cadre de ce projet.

Deux dossiers de demande de subvention seront présentés:

- l'un portant sur l'aménagement patrimonial et paysager pour un montant de dépense de 220 000€ HT(dépense subventionnable plafonnée à 250 000€ HT)

- et l'autre sur l'aménagement de sécurité des voies communales pour un montant de dépenses de 80 000€HT(subvention plafonnée à 40 000€ HT).

Les frais d'étude et le montant de la maîtrise d'œuvre seront rattachés au montant des dépenses d'aménagement.

Le plan de financement sera fourni lors des demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des présents la demande d'aide au Département et charge le Maire de mettre en œuvre ces dossiers de demande de subvention,

En direct des conseils.....

Compte rendu de la réunion du CCAS du 03 avril 2015

Présents : Mesdames Valérie SIMOENS, Sophie BOREL, Martine REPELLIN, Louisette ROBERT, Anne-Marie FEVRIER Messieurs Patrice FERROUILLAT, Richard MOURRE

Excusés : Mesdames Chantal DONNEGER, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL, Marie GIRARD

ART.	LIBELLES	BUDGET 2014	Réalisé Euros	BP 2015 Euros
DEPENSES				
62	Relations publiques			
6232	Fêtes et cérémonies	1 234,03	0,00	2 000,00
	Total 62 Relations publiques	1 234,03	0,00	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante			
6561	Secours d'urgence	500,00	0,00	
6562	Aides	500,00	529,50	854,53
	Total 65 Autres charges gestion courante	1 000,00	529,50	854,53
	Total dépenses de fonctionnement	2 234,03	529,50	2 854,53
RECETTES				
002	Excédent antérieur reporté	2 234,03		1 854,53
74741	Subvention de la Commune			1 000,00
7713	Libéralités reçues		150,00	
	Total Recettes de fonctionnement	2 234,03	150,00	2 854,53

Les différents points abordés lors de la réunion :

- Présentation et approbation des comptes de résultat 2014 et prévisionnel 2015

Le compte de résultat 2014 est de + 1854.53 € qui est reporté sur le prévisionnel de 2015.

Sur les dépenses déjà engagées sur 2015 :

- on peut noter que pour la période du 01-01-2015 au 10-03-2015, 4 familles ont fait appel au CCAS pour participation au frais de cantine pour un montant total de 400,50€

- en ce qui concerne les frais liés au repas des personnes âgées le montant total des dépenses s'élève à 1402.75€. Ce montant comprend les repas des personnes de plus de 70 ans, les colis et l'animation du repas.

Le prochain repas est fixé en janvier 2016

- Mieux faire connaître le CCAS

Une nouvelle présentation du CCAS et de ses services sera faite dans le journal communal.

- Présentation du Jardin Solidaire de Vinay qui se trouve dans les jardins de Montvinay par Mme Février.

Ces jardins sont gérés par le secours catholique. Ils sont cultivés en association par des particuliers. Les personnes peuvent ainsi bénéficier de légumes frais et de solidarité.

Vie du village...

CLUB DES GORGES DU NAN

LE CLUB DES GORGES DU NAN, HONORE L'UN DE SES MEMBRES

Mercredi 13 mai 2015, le club des «Gorges du NAN» de Cognin les Gorges a fêté le 80ème anniversaire d'Andrée ESCOFFIER, membre très actif du club depuis plus de 20 ans, en lui décernant la médaille d'honneur ainsi que le diplôme d'honneur de «Génération Mouvement», pour sa fidélité et sa participation au sein du club. C'est un membre qui a en charge différentes préparations pour le bien-être des membres du club, qui a assuré le transport des personnes plus dépendantes et cela pendant de nombreuses années.



La médaille et le diplôme d'honneur furent remis par Mr Gervais BAZZOLI, Administrateur de «Génération Mouvement - Aînés Ruraux» pour le Sud grésivaudan. Après quoi le club se retrouva autour d'Andrée ESCOFFIER, afin de fêter son anniversaire ainsi que sa médaille et son diplôme en dégustant un savoureux gâteau.



RÉUNION INTER-CLUB

Le 15 avril le club des Gorges du Nan avait invité le club des Jeunes d'Autrefois de Rovon pour une amicale rencontre à la salle de la cantine.



Vie du village...

FOYER RURAL

Le 30 avril dernier l'équipe du Foyer rural organisait le bal des jeunes, à la salle des fêtes du village. Cette soirée animée par Sun music fut un succès et s'est déroulée sans incident et dans la bonne humeur!

Un mois plus tard, le 30 mai, ce fut la soirée Karaoke/Cocktails sur le thème de l'Espagne et des ferias!!



L'équipe toujours soucieuse de proposer une décoration de qualité en rapport avec le thème choisi, n'a malheureusement pas trouvé le temps nécessaire pour communiquer convenablement sur l'évènement. Trop peu de gens étaient au courant de cette soirée, l'arrivée du soleil et de la chaleur n'aidant rien.. Cependant, certains fidèles étaient au rendez-vous et de nombreuses personnes ont joué le jeu en venant costumées, poussant la chansonnette jusque tard dans la nuit.



PROCHAINES MANIFESTATIONS DU FOYER RURAL

Le lundi 13 JUILLET 2015 aura lieu une soirée MOULES/FRITES (sur réservation).

Les réservations sont à remettre à la poste, au café des gorges ou à l'épicerie du village en joignant un chèque à l'ordre du foyer rural de Cognin les gorges. Nous comptons sur vous pour inviter parents et amis de divers horizons pour que cette édition 2015 soit un succès.

PROGRAMME de la VOGUE : VENDREDI 31 JUILLET 15 au DIMANCHE 2 AOUT 15 .

VENDREDI : SOIREE CONCERT (gratuit sous chapiteau) avec deux groupes à partir de 21H

JAHDEE : Groupe local de 5 musiciens de diverses influences musicales : pop rock reggae blues afro world. Compositions mariant des mélodies originales et un groove explosif qui ne laisse pas indifférent.

JAH GAIA : Groupe stéphanois composé de 7 membres dans un style reggae-roots.

Grand gagnant de la finale France de l'European Reggae Contest en 2014, ils affichent une soixantaine de dates par an en France et à l'étranger.



SAMEDI : Dès 10h : Concours de pétanque (challenge Vincent SIMOENS)



A partir de 22H : BAL MOUSSE avec SUN MUSIC

Vie du village...

DIMANCHE :

TOUTE LA JOURNEE : animation et atelier « instruments de musique » pour petits et grands avec la BATUKADA D'ECHIROLLES

Dès 7H : Vide grenier, place de la fontaine (réservation emplacements: 06 84 23 12 07)

12H : Apéro musical avec le BATUKADA D'Echirolles
L'après-midi : Pêche à la truite dans la fontaine

Dès 19H30 : repas ravioles avec bal populaire gratuit et feu d'artifice.

PENDANT LES 3 JOURS, ANIMATIONS FOIRAINES, BAPTEME de PARAPENTE ET D'HELICOPTERE

L'équipe du foyer rural lance un appel aux bénévoles qui, comme chaque année contribuent à la réussite de notre traditionnelle vogue!!

ASSOCIATION: Coeur d'éveil

Le 23 Mai dernier, l'association Coeur d'éveil, association d'assistantes maternelles, organisait la première kermesse spécialement dédiée aux enfants de 0 à 6 ans.



A cette occasion, la salle des fêtes de Cognin a été transformée en une grande salle d'activités ludiques grand format.

Jeux de transvasement, de

construction, parcours de motricité et circuit d'engins que certains parents ont même osé essayer pour le plus grand plaisir de leurs enfants.

Un espace calme était aménagé pour les plus petits avec piscine à

balles, livres d'histoires et comptines. Les nounous dynamiques animaient cette journée par des interventions ponctuelles comme le spectacle de



comptines sur toile et la tombola organisée grâce à la participation généreuse de commerçants et travailleurs indépendants : Le café des Gorges de Cognin, le Grillon de St Marcellin, le centre Aqua

Delphe de Vinay, le tabac-presse Goudard de St Sauveur, Anny boutique de St Marcellin et Caroline Couder, sophrologue à St Romans.

La bonne humeur était au rendez vous, ainsi que de nombreuses familles venues pour cette occasion de tout le secteur Vinois et St Marcellinois, Notre Dame-de-l'Osier, St Antoine-l'Abbaye, et même de Haute-Savoie !

Une deuxième édition est maintenant attendue avec impatience. Nounous, retrouvez vos manches.

BIBLIOTHEQUE

Bibliothèque du Nan,

La diminution du nombre de bénévoles nous contraint de changer les horaires d'ouverture:
Pour les mois de Juillet et Août,
le mardi et le vendredi, ouverture uniquement
de 17h à 19h

Merci de votre compréhension

JOURNEES DU PATRIMOINE

Samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015 auront lieu les journées du patrimoine.

Comme les années précédentes, nous ferons visiter les curiosités, bâtiments et lieux historiques de Cognin:

- l'église et une exposition de vêtements sacerdotaux,
- la vieille église,
- les jardins du château,
- la pierre à dîme,
- le lavoir,
- le poids public,
- la fontaine, avec les cygnes!

Si vous êtes intéressés et désirez apporter votre aide ou vos idées et observations, Geoffrey Girard et Richard Mourre sont à votre disposition pour échanger avec vous.

L'ensemble formé par la vieille église, ses abords et les gorges du Nan de Cognin-les-Gorges est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Isere depuis le 22 aout 1947.



Vie du village...

INFO:

BULLE DE MÔMES

Cet espace dédié à la Petite Enfance a ouvert à nouveau ses portes les lundis à Vinay (9h/11h) dans les locaux du pôle de service et à St Gervais les jeudis (9h/11h) à côté de l'école.

Votre enfant né depuis quelques mois, a maintenant bien grandi. Il s'est éveillé, s'est ouvert à son entourage. Vous avez vu changer votre fille ou votre fils et vous comprenez que ses besoins évoluent. Les vôtres aussi, peut-être. Vous ressentez la nécessité de lui faire partager de nouveaux jeux, vous aimeriez qu'il rencontre d'autres enfants, qu'il expérimente tout en douceur des relations extérieures à sa famille.

« Bulle de mômes » est un espace dédié à la Petite Enfance qui accueille librement et gratuitement enfants et parents ou grands parents. C'est un lieu de rencontre, de parole, d'écoute, et de jeux avec votre enfant.

Les enfants trouvent des jeux et des jouets adaptés à leur âge, ainsi que des camarades avec qui les partager. Les parents peuvent échanger avec d'autres parents et les accueillantes.

« Bulle de mômes » est là pour valoriser la relation enfants-parents, permettre des rencontres entre parents, faciliter la séparation mère/enfant et aider l'entrée de l'enfant à l'école en lui offrant un espace de socialisation, de jeux et d'éveil. C'est en quelque sorte une parenthèse dans votre journée.

Aucune réservation n'est nécessaire, aucune durée de présence n'est imposée. Pour toute information relative au fonctionnement de ce service, il suffit de se rendre sur place dans les locaux le lundi matin et le jeudi matin, ou de téléphoner au 04 76 36 90 14 ou au 04 76 64 09 50

Nous vous attendons, vous serez les bienvenus !

L'équipe du LAEP « bulle de mômes »

INFO:

RELAIS EMPLOI

VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI ?

Le RELAIS EMPLOI vous propose :

Aide et conseils personnalisés pour faire votre CV, vos lettres de motivation, préparer un entretien d'embauche,

utiliser le site du Pôle Emploi ou pour postuler aux offres d'emploi.

A votre disposition:

Des postes informatiques pour faire vos recherches, votre déclaration mensuelle ou pour consulter les offres (avec ou sans aide).

Un tableau des offres locales repérées par le Relais Emploi.

Tél : 04 76 36 76 16 - 06 43 69 00 48

Ce service est financé par la Communauté de Commune de Vinay.

Horaires des permanences (avec ou sans rendez vous) :

VINAY Pôle de service, 3 avenue Brun Faulquier
Les après-midi du Lundi, Mardi et Jeudi de 13h30 à 16h30
Le mardi matin de 9h à 12h sur RV

SAINT QUENTIN SUR ISERE Mairie
Jeudi matin de 9h à 12h

CRAS Salle des fêtes
3^{ème} mardi de chaque mois de 9h à 12h

Vous avez un projet professionnel ?
Vous êtes à la recherche d'un emploi ?

PA-ISS Relais vous accompagne !

Sur rendez-vous ou en accès libre

Offres d'emploi
Lettres de motivation
Curriculum vitae
Métiers et formations
Aide informatique

VINAY Pôle de services, 3 avenue Brun faulquier
Lundi, Mardi et Jeudi de 13h30 à 16h30
Le Mardi matin de 9h à 12h sur rendez-vous

CRAS Salle des fêtes
3^{ème} mardi de chaque mois, de 9h à 12h

SAINT QUENTIN SUR ISERE Mairie
Le jeudi matin, de 9h à 12h

06 43 69 00 48

Vie du village.....

INFO:

TEXTE EN L'AIR

Une fois encore, la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors et la Communauté de communes du Pays de Saint Marcellin s'associent pour reconduire le séjour Textes en l'air destiné à 12 jeunes du territoire des deux collectivités âgés de 14 à 17 ans du 22 au 27 juillet 2015. Les activités proposées lors de ce séjour se déclinent de la manière suivante : atelier d'écriture le matin, accès aux spectacles du Festival, rencontres et échanges avec les artistes, aide aux bénévoles...

Pour inscrire votre enfant, nous vous invitons à prendre un rendez-vous auprès de Mme Grosjean, ou moi-même au 04.76.64.09.50 ou i.beauverie@3c2v.fr ou e.grosjean@3c2v.fr.

Un dossier à compléter vous sera envoyé en amont de la rencontre et à nous remettre lors du rendez-vous.

Vous pourrez prendre parallèlement contact avec Baptiste Céron, animateur PIJ et directeur du Séjour, le jeudi sur Vinay au 04.76.36.74.96 ou les autres jours au PIJ de Saint Marcellin.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 juillet 2015 inclus.

Nous restons à votre disposition pour plus de renseignements

Bien cordialement,

Isabelle Beauverie

Directrice adjointe

Service Enfance Jeunesse

Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors

Tél. : 04.76.64.09.50



INFO:

SECOURS CATHOLIQUE

Depuis juin 2012, les équipes de Tullins et de Vinay du secours Catholique planchaient sur un projet de jardin collectif, solidaire et bio. Après avoir respecté au mois près le planning de travail, les réflexions ont abouti à prendre possession en mai 2013 d'un terrain mis à disposition par l'Association qui gère la maison de retraite diocésaine de Montvinay. Un poulailler a été aussi construit pour accueillir 17 poules et un coq.

Le jardin a une superficie de 1100 m², et dispose de deux points d'eau. Il a le mérite d'être clôturé et ombragé grâce à des cerisiers, poiriers et pruniers. Des responsables s'occupent de délimiter les plates-bandes et de définir les semis et plantations. Une quinzaine de personnes se retrouvent 3 fois par semaine pour, au départ, « mouiller le maillot », mais après quel plaisir de faire la cueillette ! ... Et de partager les œufs. La gestion du partage des légumes, fruits et œufs se fait en toute justice. Des chevronnés comme des néophytes se croisent, échangent les pratiques, font des propositions.

Le but du jardin et du poulailler :

- mieux respecter l'environnement,
- mieux se nourrir à faible coût,
- apprendre ensemble la pratique du jardin et de l'élevage de poules naturel
- faire partie d'un groupe construit autour du partage

(avec des temps qui peuvent être encore plus conviviaux en fonction de la température).

Les horaires avant la chaleur : les lundis et mercredis de 14H15 à 16H15 et les samedis de 9H30 à 11H30

Jardin et poulailler collectifs et solidaire

Vous aimez les légumes frais, mais ils sont trop chers!

Vous aimeriez les cultiver, mais vous n'avez pas de terrain et vous n'y connaissez rien!

Vous avez un savoir faire en matière de jardinage et vous aimeriez les partager!

Venez nous rejoindre
au jardin de Montvinay face à la maison de retraite 38470 Vinay
Les lundis et mercredis de 16h30 à 19h00
Le samedi de 9h00 à 11h30

Vie du village.....

INFO:

FESTIVAL DE L'AVENIR AU NATUREL

19ème Festival de l'Avenir au Naturel

Organisée par l'association Espace Nature Isère, la 19ème édition du Festival de l'Avenir au Naturel se tiendra les 5 et 6 septembre 2015 sur le Champ de Mars à l'Albenc (38).

C'est donc au cœur du petit village de l'Albenc que se déroulera pour la 19ème année consécutive, la plus grande foire biologique en plein air de la région Rhône-Alpes . Vous pourrez apprécier l'environnement champêtre et convivial qui règne en ces lieux.

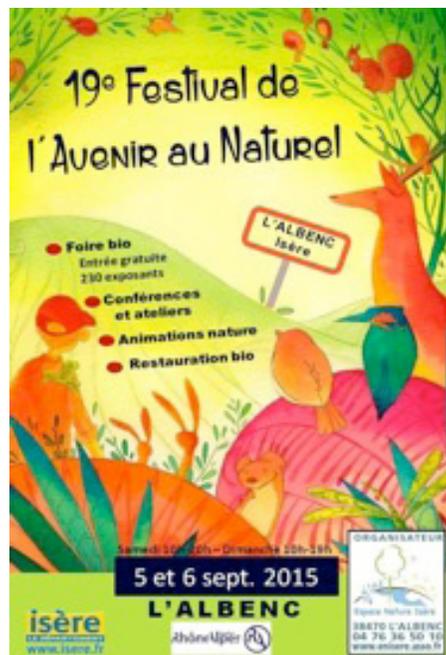
Échanges et rencontres sont les maîtres mots de ce festival. C'est dans cet esprit que seront proposées des alternatives écologiques visant au déploiement d'une société écocitoyenne et solidaire. Pour réconcilier l'homme et la nature, le Festival vous propose de venir découvrir la foire biologique accueillant 230 exposants : agriculture biologique, artisanat, un pôle associatif et plusieurs espaces thématiques : jardinage, finance solidaire, habitat écologique et énergies renouvelables .

Vous pourrez également participer à différentes conférences sur des thèmes variés, des ateliers originaux, des sorties nature, des expositions, des animations pour petits et grands...

Entrez librement et gratuitement au cœur du festival le temps d'un weekend et expérimentez une vie écologique, conviviale et pleine de nouvelles idées !

Vous souhaitez vous investir pour le Festival de l'Avenir au Naturel ?
Devenez bénévole ! Pour cela rejoignez Espace Nature Isère.

Espace Nature Isère
32, place du Souvenir Français
38470, L'ALBENC
04 76 36 50 10 espacenatureisere@orange.fr
<http://www.enisere.asso.fr/>



INCIVILITÉ DANS LE VILLAGE!!

Régulièrement des détritrus sont laissés sur différents lieux (points de rencontre des jeunes comme par exemple à la Bodega)

Pour le respect de notre village, prière de laisser les lieux propres.

Plus grave !!!! : le feu a été mis à des cagettes sous le préau de l'école, ce qui aurait pu occasionné un grave incendie

La présence de jeunes, voire très jeunes, a été remarquée sur les lieux.

Il est rappelé que l'accès de la cour de l'école est interdit.

Vie du village...

ETAT CIVIL

Ils se sont unis....

Le 13 juin 2015 CURTET Yann et ROBERT Delphine, domiciliés chemin de l'Ancienne Piscine



Il nous ont quittés...

Maria VEYRET, née CRET, le 11 février 2015, le village

Gratienne GIRARD le 19 mai 2015



THOMASSET Félix le 16 juin 2015, chemin du Puisseau

INFO SOLIDARITE



Pour soutenir l'emploi, donnez votre vieille voiture à Aide Auto 38. Cette association permet aux personnes à faibles ressources de se rendre sur leur lieu de travail ou de formation professionnelle. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt. Aide Auto 38 récupère également les épaves. En savoir plus sur www.aide-auto.com ou écrire à jedonne@aide-auto.com ou téléphoner au 06 48 72 86 96

RECETTE DE NOS REGIONS

Cake au Bleu du Vercors Sassenage et noix de Grenoble

Ingrédients (pour un grand moule à cake) :

- 110 gr de bleu du Vercors sassenage
- 100 gr de noix de Grenoble concassées
- 170 gr de farine
- 3 œufs
- 1 sachet de levure chimique
- 5 cl d'huile de sésame
- 8 cl d'huile de tournesol
- 12 cl de lait écrémé
- 60 gr de gruyère râpé
- Sel, poivre

Préchauffez le four thermostat 7.

Dans un saladier, mélangez la farine, la levure.

Fouettez les œufs et incorporez-les au mélange de farine puis ajoutez, petit à petit les huiles et le lait tiédi. Ajoutez le gruyère râpé, le Bleu du Vercors Sassenage en petits morceaux et les noix de Grenoble concassées. Salez, poivrez.

Mélangez le tout et rectifiez l'assaisonnement si besoin.

Versez la préparation dans un moule à cake beurré

Cuisez à four chaud, th 7 pendant 40 minutes, couvrez de papier alu en milieu de cuisson.

Bon appétit.

BLOC - NOTE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mardi et Jeudi : 8H30 à 17H30
Vendredi : 8H30 à 19H

Permanence des élus : le vendredi de 18H à 19H ou sur rendez vous

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H45 à 11H
14H à 15H30
Samedi : 9H à 11H
(Fermée le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VINAY

Lundi, Mercredi et Jeudi : 13h30 à 18h00
Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00
13h30 à 18h00
Samedi : 09h00 à 18h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi : 15H30 à 19H et
Vendredi : 17H à 19H

CONTACT LOCATION SALLE DES FETES :

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication
Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef
Sophie BOREL

Illustration, photos
Isabelle CLEMENT, Michel Giuliani, Geoffrey GIRARD

Service Communication
Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction
Sophie BOREL, Christelle BROZEK, Carolle MORELL, Isabelle CLEMENT

Ont participé à ce numéro
Les associations de Cognin

Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 270 exemplaires.